



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E65206

VALABLE JUSQU'AU

03/07/2027

ÉDITÉ LE

09/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/05/1989

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/03/2023
152 450

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES B 350 796 363

Siret : 350 796 363 00025

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 00 17108-

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62917590

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD FRL003605

Situation fiscale et sociale : A jour au 08/06/2026

Raison sociale : ENTREPRISE GENERALE SNPR

2 RUE DE LA BUHOTIERE
SAINT JACQUES DE LA LANDE
CS 19145

35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Téléphone : 02 99 53 62 90

Portable : 06 15 26 41 91

Site Internet : <http://www.snpr.bzh>

E-mail : contact@eg-snpr.fr

Responsabilité légale :

CADIC RONAN DIRECTEUR GÉNÉRAL / KRATZEISEN STEPHAN PRÉSIDENT

Fax : 02 99 50 61 39

Effectif moyen : 179

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	23/05/2025
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	15/04/2026
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	02/07/2026
3813	Parois en bardages complexes (Technicité supérieure) Mention RGE	21/09/2023
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	07/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	29/10/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/10/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	07/07/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	19/09/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.